

# Evaluation de mi-parcours du GAL Sisteronais-Buëch Programme LEADER 2014/2020

## Table des matières

---

<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>1. NOS TALENTS AU SERVICE D'UN ECODEVELOPPEMENT : PRESENTATION DU GAL SISTERONNAIS-BUËCH ET DE SA STRATEGIE</b> .....	<b>4</b>
1.1 Le territoire.....	4
1.2 Le Groupe d'Action Locale .....	4
1.3 La stratégie .....	6
<b>2. FOCUS SUR LES FICHES-ACTIONS</b> .....	<b>11</b>
2.1 Développer les démarches d'accueil et d'accompagnement des créateurs, des repreneurs et des entreprises (Fiche-action 1) .....	11
2.2 Accompagner l'organisation de filières économiques locales interconnectées (Fiche-action 2) .....	13
2.3 Appuyer les organisations dans la commercialisation de leur produit (Fiche-action 3) .....	15
2.4 Créer les conditions pour l'optimisation et le développement des activités et des services (Fiche-action 4).....	17
2.5 Soutenir les démarches innovantes visant à consolider et à autonomiser les structures locales (Fiche-action 5).....	19
2.6 Développer les coopérations autour de l'éco-territorialité (Fiche-action 6).....	21
<b>3. MISE EN ŒUVRE ET EFFETS DU PROGRAMME LEADER SISTERONNAIS-BUËCH</b> .....	<b>22</b>
3.1 L'atteinte des objectifs thématiques (développement des activités économiques et des services) .....	22
3.2 L'émergence de réseaux d'acteurs de qualité sur le territoire .....	25
3.3 L'efficacité du circuit de gestion.....	27
3.3.5. La mobilisation des cofinancements est facile et s'effectue dans des délais raisonnables .....	33
3.3.6. Les membres du Comité de programmation (publics et privés) s'approprient leur rôle et restent mobilisés pendant la vie du programme .....	34
<b>CONCLUSIONS ET PRECONISATIONS</b> .....	<b>37</b>

# Introduction

---

Cette évaluation de mi-parcours répond à une exigence réglementaire du programme LEADER 2014/2020. Elle a plusieurs objectifs, pour le GAL comme pour l'Autorité de Gestion :

- Evaluer la mise en œuvre du programme (programmation, consommation, atteinte des objectifs...) sur le territoire durant la première partie de la programmation afin d'identifier des manières de gérer la fin de la programmation
- Faire le bilan sur le fonctionnement du Groupe d'Action Locale afin de préconiser des améliorations de fonctionnement
- Evaluer l'impact du programme sur le développement économique du Sisteronais-Buëch

La principale difficulté rencontrée lors de cette évaluation fut d'évaluer quantitativement les effets d'un programme dont l'instruction des dossiers est longue. Pour cela, il a été choisi d'évaluer la mise en œuvre du programme au travers des vagues d'Appels à propositions dont les projets ont été programmés jusqu'au 20 juin 2019. Par conséquent, les projets déposés en opportunité ou en cours d'instruction à cette date là n'ont pas été pris en compte, ni ceux déposés par la suite.

Bien que ce rapport ne puisse en tenir compte, la situation a fortement évolué lors de la rédaction :

- 1 projet de la fiche-action 1 a été programmé
- 1 projet de la fiche-action 3 a été programmé
- 2 projets de la fiche-action 1 ont eu une opportunité favorable
- 2 projets de la fiche-action 2 ont eu une opportunité favorable
- 1 projet de la fiche-action 2 a eu une opportunité favorable
- 1 projet de la fiche-action 5 a eu une opportunité favorable
- 1 dossier de soutien préparatoire à la coopération est en cours d'instruction
- 4 projets de coopération (fiche-action 6) ont reçu une opportunité favorable

Ce rapport est une photographie du programme à un moment donnée. Une partie des préconisations formulées lors de ce rapport ont déjà en partie été appliquées.

Cette évaluation a été réalisée par l'équipe technique du GAL et notamment par l'animateur LEADER. Ce dernier a pris ses fonctions le 3 septembre 2018 et a pu apporter un regard critique sur la mise en œuvre du programme avant son arrivée.

# 1. Nos talents au service d'un écodéveloppement : présentation du GAL Sisteronais-Buëch et de sa stratégie

## 1.1 Le territoire

---

Le GAL est à l'échelle du territoire de l'ancien Pays Sisteronais-Buëch, et se superpose avec le Parc Naturel des Baronnies Provençales sur sa partie Haut-Alpine. Il a la particularité d'être bi-régional (Région Sud et Auvergne-Rhône Alpes), tri-départemental (Alpes de Haute Provence, Hautes Alpes et Drôme) et réparti sur quatre intercommunalités (Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance, Communautés de Communes du Buëch Dévoluy et Communautés d'agglomération Gap Tallard Durance). Malgré sa multipolarité qui apparaît parfois comme un frein pour le développement économique, le territoire foisonne d'initiatives privées, publiques et collectives.

L'enjeu de LEADER est de créer de la valeur en s'appuyant sur l'attractivité du territoire et sur ses ressources naturelles, patrimoniales et humaines. Cette valeur est économique (volonté de développer le tissu économique et créer des emplois), sociale en mettant en réseau les citoyens, collectivités, associations et entreprises, et environnementale, pour garantir la qualité du cadre de vie, primordiale pour l'attractivité du territoire.

## 1.2 Le Groupe d'Action Locale

---

Le Comité de programmation est un aspect important de la valeur ajoutée de LEADER dans la mesure où il ne représente pas une instance de consultation, mais une instance décisionnelle particulière où des acteurs privés, à côté d'acteurs publics, vont pouvoir attribuer des fonds publics à des projets locaux ; expérience qui n'existe nulle part ailleurs en matière de projet de développement.

Il est composé de 21 sièges répartis entre un collège public (10 sièges) et un collège privé (11 sièges). Chaque siège du collège public est associé à une structure et chaque siège du collège privé est lié à une thématique comme suit :

<b>COLLEGE PUBLIC</b>	<b>COLLEGE PRIVE</b>
<b>CC du Sisteronais-Buëch</b>	<b>Tourisme et loisirs de pleine nature</b>
<b>CC du Sisteronais-Buëch</b>	<b>Agriculture</b>
<b>CC du Sisteronais-Buëch</b>	<b>Commerce</b>
<b>CC Jabron Lure Vançon Durance</b>	<b>Personnes Ressources</b>
<b>CC du Buëch - Dévoluy</b>	<b>Entrepreneurs et indépendants</b>
<b>PNR des Baronnies Provençales</b>	<b>Artisanat</b>
<b>PNR des Baronnies Provençales</b>	<b>Associations</b>
<b>Chambres d'Agriculture</b>	<b>Emploi et Economie Sociale</b>
<b>Chambres des Métiers et de l'Artisanat</b>	<b>Conseil de développement</b>
<b>Chambres de Commerce et d'Industrie</b>	<b>Formation</b>
	<b>Culture et jeunesse</b>

Chaque membre, même s'il représente une structure, est membre en nom propre. Le nombre total de membre est de 42 (21 titulaires et leurs suppléants).

Cette composition et les missions attribuées au comité de programmation sont conçues pour garantir un effet levier du programme LEADER sur l'ensemble du territoire du GAL Sisteronais Buëch.

Le Comité de programmation est l'instance de décision du GAL. Ses membres sont collégalement responsables du respect de la stratégie du Leader. Les missions stratégiques confiées à notre Comité de programmation sont les suivantes :

- Ambassadeur de la stratégie et promoteur du dispositif LEADER
- Examen et approbation des critères de sélection des opérations
- Examen des avis recueillis dans le cadre de l'étude des dossiers
- Examen et agrément ou non des projets de demande de subvention LEADER
- Information des acteurs locaux (potentiels porteurs de projets) sur le programme LEADER
- Définition et validation des modifications de la maquette financière ou du plan de développement
- Evaluation régulière des progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention des différentes actions, évaluation à mi-parcours et évaluation finale.

## 1.3 La stratégie

---

### 1.3.1 Objectif stratégique 1 - Augmenter la valeur ajoutée des ressources territoriales

Le territoire dispose de ressources variées. Ces ressources sont d'abord humaines, comme en témoignent les nombreuses initiatives publiques et privées prises sur le territoire :

- ✓ initiatives citoyennes de solidarité, d'entraide et également d'anticipation des enjeux de transition (écologique, économique, sociale, sociétale)
- ✓ initiatives publiques qui visent à apporter les services aux habitants et aux entreprises
- ✓ initiatives entrepreneuriales visant à créer de l'emploi et de la valeur ajoutée.

Ce sont également les ressources naturelles, foncières, environnementales et paysagères, spécifiques de ce territoire de transition entre Provence et Alpes. La qualité et l'originalité de ces ressources constituent un réservoir de développement. Enfin, ces ressources sont celles du patrimoine architectural et bâti, du patrimoine culturel et vivant.

L'économie territoriale est très diversifiée (allant de l'usine SANOFI de Sisteron à une épicerie associative à Barret-sur-Méouge). Elle est d'une manière générale basée essentiellement sur l'économie présentielle (tourisme, retraites, transferts sociaux). Cette économie représente pour le territoire un potentiel de création de richesses à condition de faire évoluer l'offre existante vers les besoins à venir de la population locale et des touristes : nouveaux modes de consommation, évolutions sociologiques du territoire... Par ailleurs, cette dépendance économique présentielle grandissante nécessite que le territoire réinvestisse l'accompagnement de son économie productive. L'agriculture, l'artisanat, les TPE représentent encore une base économique forte. L'objectif est de rééquilibrer l'activité soutenant le développement de cette économie productive en lien avec l'attractivité territoriale (qualité, bien-être, solidarité...) en créant les liens entre les différents secteurs d'activité. Cette logique de création de filières économiques interconnectées induit :

- ✓ L'accompagnement à l'exploitation de ressources sous exploitées ou négligées et à l'appui à l'innovation pour la création de nouveaux produits, spécifiques au territoire, qu'ils soient agricoles, agroalimentaires (transformation locale), forestiers, artisanaux, touristiques, services à la population
- ✓ L'accompagnement à la mise en marché de ces produits (circuits courts, identification de nouveaux marchés locaux ou extérieurs au territoire – en particulier vers les pôles urbains de la région PACA et potentiellement de la vallée du Rhône et des Alpes du nord).
- ✓ Le soutien à la création, au développement et à la transmission des activités et des savoir-faire.

Les interconnexions recherchées entre filières :

- ✓ tourisme / agriculture / agroalimentaire (niche) / produits dérivés / commerces

- ✓ activités culturelles / événements (festival) / tourisme (promotion et commercialisation du tourisme hors saison, renforcement du tourisme en saison, ...)/ commerces
- ✓ Commerces de proximité intégrant de nouveaux services, produits dérivés locaux
- ✓ Agri-ruralité innovantes et éco-responsables,
- ✓ Activités économiques comme le BTP et la transition écologique,

L'enjeu est double :

- ✓ Il s'agit de faire en sorte, et le programme Leader apparaît particulièrement pertinent pour cela, que ces ressources produisent une valeur économique et sociale pour le territoire. En effet, la valeur économique n'étant pas forcément l'unique objectif. En d'autres termes, il s'agit véritablement de valoriser ces ressources au profit du territoire et de ses habitants.
- ✓ Il s'agit de préserver ces ressources (en particulier les ressources naturelles et patrimoniales) afin de transmettre ce capital aux générations futures. L'environnement, les paysages, la qualité de vie, le lien social... sont les valeurs montantes, les ressources qui seront les plus recherchées dans l'avenir. Ce sont donc des atouts différenciateurs et non délocalisables.

La réussite de cet objectif passe nécessairement par l'application des principes de l'économie circulaire en favorisant :

- ✓ L'utilisation de ressources renouvelables
- ✓ Le rapprochement entre les entreprises du territoire dans un lien « fournisseur – sous traitant » permettant de limiter les déplacements (et donc la production de carbone)
- ✓ Le recyclage et la réutilisation à des fins économiques, des déchets produits
- ✓ Le développement des secteurs de l'économie verte (éco construction, énergies renouvelables, gestion des déchets...)

### **1.3.2 Objectif stratégique 2 - Améliorer la solidité des entreprises locales et la qualité des projets économiques**

Pour favoriser cette création de valeur et du bien commun, le programme Leader vise à renforcer la culture de l'entrepreneuriat et des solidarités sur le territoire. Cet entrepreneuriat s'entend comme les initiatives portées par un individu, un groupe d'individus, une organisation capable de construire et/ou de saisir des opportunités afin de créer une valeur nouvelle (le profit peut être d'ordre financier, humain, social ou organisationnel). Il s'appuie sur une vision stratégique, une capacité d'innovation et une volonté d'action.

Le territoire propose de soutenir l'émergence d'initiatives entrepreneuriales économiques, sociales, solidaires et/ou publiques s'inscrivant dans la culture et le modèle spécifique au tissu économique du territoire.

- ✓ Entreprises (agriculteurs, TPE, Artisans, acteurs du tourisme, commerçants, Scop...)
- ✓ Associations qui s'inscrivent dans le secteur marchand
- ✓ Associations qui ont une vocation sociale

✓ Collectivités

Il est donc un entrepreneuriat économique, social et public.

La réussite du projet de développement territorial nécessite de recenser, consolider et accompagner les initiatives. La faible taille constatée des entreprises locales et la fragilité structurelle de ces dernières, incitent à mieux les accompagner dans leurs démarches de création, de développement et d'innovation. Des outils, des dispositifs, des acteurs de l'accompagnement existent et sont pour certains « disponibles » et mobilisables sur le territoire.

L'enjeu dans le cadre du programme Leader est d'insister sur cette nécessité de bien préparer, gérer, innover pour réussir les projets économiques en organisant, coordonnant et en favorisant l'accès (donc la connaissance) à l'offre de services existantes.

En complément, dans une démarche d'innovation territoriale (et en particulier dans le volet coopération), des solutions doivent être testées sur le territoire en ce qui concerne plus particulièrement l'accompagnement, la mise en réseau des entreprises et le financement des projets économiques.

### 1.3.3 Objectif stratégique 3 - Décloisonner les pratiques pour faciliter l'écodéveloppement

La multiplicité des initiatives publiques et privées n'est pas suffisante pour créer des synergies sur le territoire. La faible densité d'habitants et d'entreprises ne favorise pas ces synergies.

L'enjeu pour le territoire, compte tenu de ses caractéristiques, est de provoquer des mises en présence pour relations, puis des liens... parce que la mobilisation optimum des ressources locales (naturelles, culturelles, humaines) passe par la création de passerelles, de partages, de transferts et de savoir-faire.

Ce decloisonnement s'entend dans toutes ses acceptions :

- ✓ Entre acteurs publics
- ✓ Entre acteurs privés, des secteurs à but lucratif et de l'économie sociale
- ✓ Entre acteurs publics et privés

Il se définit comme :

- ✓ La mise en œuvre de moyens mutualisés pour atteindre des objectifs partagés
- ✓ Le transfert de savoir-faire et de pratiques
- ✓ La définition et la mise en œuvre de projets mutualisés
- ✓ L'expérimentation de nouvelles formes de gouvernance visant à la convergence d'initiatives citoyennes et d'initiatives privées voire publiques

Le programme Leader vise à impulser cette mise en relation au profit des actions menées dans le cadre de sa programmation. Ce mouvement doit être initié, préparé et expérimenté afin de produire du résultat.

### 1.3.4 Objectif stratégique 4 - Rendre le territoire accueillant pour les actifs, les créateurs d'activités et d'emplois

Enfin, pour que le programme Leader produise les effets attendus, il doit poursuivre un objectif d'attractivité. En d'autres termes, le territoire doit créer les conditions pour

que les actifs, les créateurs, les entrepreneurs aient l'envie de développer des projets sur le territoire et surtout soient convaincus de trouver les conditions suffisantes pour réussir.

Le développement touristique ou encore l'arrivée de nouveaux habitants depuis une vingtaine d'année illustrent l'attractivité du territoire. Cette attractivité doit être renforcée et orientée en direction d'un « public cible ». Pour cela, il est nécessaire de définir ce public cible (actifs, entrepreneurs, entreprises, associations, Communes...) et de créer les conditions de cet accueil. L'objectif est de faciliter la prise d'initiatives sur le territoire et également l'envie de créer ou développer une activité localement. Cela implique d'agir également sur l'offre de services marchands et non marchands à destination des habitants (santé, éducation, logement, commerces...).

Ces conditions, comme nous l'avons abordé dans l'objectif stratégique n° 2, portent sur l'accompagnement des créateurs et des entrepreneurs. Elles sont également celles qui contribuent à la qualité de vie sur le territoire et à l'accessibilité à une offre de services innovante et adaptée aux besoins de ces acteurs.

Les qualités de cet « environnement territorial » sont à connaître et surtout à faire connaître au sein même du territoire et également à l'extérieur du territoire.

### 1.3.5 Les résultats attendus de la stratégie

- ✓ Une dynamique entrepreneuriale plus forte
- ✓ Des solutions d'accompagnement mieux connues, coordonnées et accessibles
- ✓ Des filières prioritaires identifiées et mieux organisées facilitent la dynamique économique territoriale
- ✓ Des actions collectives et des investissements mutualisés permettent aux entreprises d'optimiser leurs projets et aux collectivités d'optimiser l'utilisation des fonds publics devenus rares
- ✓ Les entreprises et les entrepreneurs ciblent leur(s) marché(s) et adaptent leurs outils de commercialisation
- ✓ Les entreprises et les entrepreneurs s'engagent dans la création de produits "packagés" permettant de mieux conquérir les marchés
- ✓ Le territoire organise et propose des espaces facilitant les initiatives économiques et citoyennes
- ✓ Les acteurs du territoire se familiarisent avec l'usage des TIC et développent des solutions pour leurs activités
- ✓ Les synergies créées entre les acteurs publics et privés renforcent la qualité des projets et favorisent la mise en œuvre et le maintien de services
- ✓ Des expérimentations permettent de tester de nouvelles solutions en termes produits et de services
- ✓ Les organisations maîtrisent mieux leur environnement (financier, ressources humaines, projet...), se projettent dans l'avenir et génèrent de nouvelles ressources
- ✓ Des emplois pérennes sont créés et maintenus

### 1.2.6 Les impacts finaux recherchés

- ✓ Les entreprises créent de l'emploi sur le territoire

- ✓ Des entreprises se créent
- ✓ L'image de marque économique du territoire s'améliore auprès des actifs, des entreprises, des investisseurs
- ✓ Le territoire génère de la valeur ajoutée (économique, fiscale, lien social)

### 1.2.7 Transcription opérationnelle des objectifs la stratégie

Afin de rendre opérationnelle sa stratégie, le GAL Sisteronais-Buëch met en œuvre six fiches actions qui contribuent chacune à répondre à ces quatre grands objectifs.



Par leur diversité, ces six axes d'intervention permettent de répondre de manière transversale à ces objectifs généraux et ainsi d'avoir un impact concret sur le territoire.

## 2. Focus sur les fiches-actions

### 2.1 Développer les démarches d'accueil et d'accompagnement des créateurs, des repreneurs et des entreprises (Fiche-action 1)

#### 2.1.1 L'enjeu de la fiche

L'objectif est de créer les conditions propices/favorables à un écosystème entreprenant. Pour cela, il sera nécessaire d'avoir une connaissance fine de notre tissu économique (T.P.E micro entreprises, pluriactifs, artisanats, exploitations agricoles) afin de leur offrir un accompagnement en mesure de favoriser la création, l'innovation, le développement. La mobilisation territoriale s'orientera à la fois sur une approche macro-économique permettant de définir une stratégie de marketing territorial partagée et une approche micro s'appuyant sur les secteurs d'activités à enjeux. Ces travaux devront permettre aux décideurs locaux de connaître le potentiel de développement des entreprises et ainsi de cibler leur politique de développement économique intégré.

#### 2.2.2 La place dans la stratégie et évolution de l'enveloppe

L'enveloppe de cette fiche-action n'a pas évolué depuis le début de la programmation. Elle est de 215 928,00 € et représente 16,25 % de la maquette cumulée de la mesure 19.2 et 19.3.

	Maquette FEADER 03- 12-2018	Montant consommé au 20/06/19	Montant FEADER restant	Taux de consommation
Fiche-action 1	215 928,00 €	39 785,35 €	176 142,65 €	18,43%

Cette fiche affiche un taux de consommation faible et seulement un dossier est en cours de réalisation (le second projet programmé a été abandonné par le porteur qui a pu réaliser l'action sans dépenser d'argent).

Elle fut pourtant conçue comme la pierre angulaire du programme LEADER du Sisteronais-Buëch car la meilleure connaissance du tissu économique du territoire permet l'accompagnement à l'émergence de projets structurants.

La faible consommation entraîna l'organisation d'une Fabrique territoriale en février 2018 à laquelle participèrent de nombreux acteurs du territoire. Des pistes d'actions furent envisagées mais les communautés de communes étaient encore en pleine restructuration suite à la loi NOTRe. Un an après, plusieurs EPCI ont déposé des fiches projets basés sur les travaux de la Fabrique Territoriale. Ces dossiers sont en cours d'instruction. Par conséquent, le taux de consommation est susceptible d'évoluer rapidement dans les prochains mois.

#### 2.2.3 Les indicateurs

Les objectifs de réalisation de cette fiche sont loin d'être atteints. Ce fait s'explique par le fait qu'un seul dossier soit en cours.

Au vu de la taille des dossiers présentés et en cours d'instruction, le nombre d'opération visé ne sera pas atteint. Il est cependant possible que les projets qui seront soutenus permettent aux décideurs locaux de cibler leur politique de développement économique.

	Réalisé	Objectif
ETP créés	0	2
Opérations soutenues	1	10
Porteurs de projets accompagnés dans le cadre des opérations soutenues	10	100

## 2.2.4 Typologie des porteurs de projets

	Nbr de projet déposé	Nbr de projet ayant eu une opportunité favorable	Nbr de projet programmé
Collectivités territoriales et leurs groupements	1	1	1
Etablissement ou organisme public	0	0	0
Association loi 1901	2	1	1
Chambre consulaire	2	1	0
Entreprise	0	0	0
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

La fiche-action 1 est une des fiches les moins sollicitées du GAL et est celle où le nombre de projet programmé est le plus faible (coopération exclus). De plus, ces deux projets programmés cachent le fait qu'un de ces deux projets a été abandonné par le porteur qui a pu le réaliser sans faire les dépenses qu'il prévoyait. Un seul projet conventionné est en cours de réalisation.

## 2.2.5 Préconisations

Au vu des chiffres présentés dans ce rapport, il serait pertinent de préconiser de renforcer l'animation sur cette fiche. Cependant, plusieurs projets ont été déposés depuis et ont reçu une opportunité favorable. Selon les résultats des instructions, cette fiche pourra voir prochainement une forte augmentation de son taux de programmation.

## 2.2 Accompagner l'organisation de filières économiques locales interconnectées (Fiche-action 2)

### 2.2.1 L'enjeu de la fiche

Le territoire du Pays Sisteronais Buëch et du PNR des Baronnies Provençales doit s'appuyer sur les atouts différenciateurs qui lui sont propres et qui sont l'agriculture et les savoir-faire, l'environnement, l'Economie Sociale et Solidaire.

Cette fiche action vise à cibler et à soutenir en priorité ces filières interconnectées du territoire. On entend par filières interconnectées la mise en valeur conjointe de plusieurs ressources du territoire (agriculture, tourisme-patrimoine, agriculture environnement-services, environnement-artisanat-services, environnement-culture - tourisme...) en tenant compte des savoir-faire locaux ou à importer. L'enjeu est de favoriser une meilleure transformation locale des ressources : production de ressources, première transformation – seconde transformation.

Cette logique vise à renforcer les liens entre les acteurs (privés et publics) issus de différents secteurs d'activité. L'enjeu est donc de permettre de répondre à la faible densité d'activités et d'acteurs par secteur et à l'hétérogénéité du territoire en facilitant la création d'initiatives créatrices de valeur ajoutée.

### 2.2.2 La place dans la stratégie et évolution de l'enveloppe

La fiche action 2, initialement dotée de 291 498,00 € de FEADER est la fiche-action qui a connu la plus forte augmentation de son enveloppe : 6,7% pour atteindre 380 519,00 €.

	Maquette FEADER 03- 12-2018	Montant consommé au 20/06/19	Montant FEADER restant	Taux de consommation
Fiche-action 2	380 519,00 €	308 518,39 €	72 000,61 €	81,08%

Malgré cette modification d'enveloppe, cette fiche est consommée à plus de 80% et connaît la plus forte demande sur le territoire. Son importance a pu être sous-estimée lors de la candidature.

### 2.2.3 Les indicateurs

	Réalisé	Objectif
ETP créés	5,82	5
Projets d'équipements mutualisés	2	6
Opérations d'accompagnement / structuration de filières	2	6
Création de nouveaux produits	4	3

Cette fiche voit la moitié de ses objectifs accomplis mais connaît un retard dans ses objectifs de projets mutualisés ainsi que d'opérations d'accompagnements et de structuration de filière. En effet, les projets innovants visant à créer de nouveaux

produits sont plus nombreux que les projets visant à renforcer les filières par des mutualisations ou des actions de structuration. Cela s'explique par le fait que ces dernières catégories de projets demandent un temps d'élaboration plus long car demandent un temps important de coordination entre différents acteurs. De plus, il peut être plus intéressant pour certaines opérations d'accompagnement de se diriger vers la fiche action 1 que celle-ci.

## 2.2.4 Typologie des porteurs de projets

	Nbr de projet déposé	Nbr de projet ayant eu une opportunité favorable	Nbr de projet programmé
Collectivités territoriales et leurs groupements	1	1	1
Etablissement ou organisme public	0	0	0
Association loi 1901	2	1	1
Chambre consulaire	3	1	0
Entreprise	10	9	6
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>12</b>	<b>8</b>

Avec 16 fiches projets déposés et 8 programmés, la fiche action 2 se révèle être la fiche la plus sollicitée. Ce fait n'est guère étonnant car elle fut conçue comme une fiche dont le monde privé pouvait s'emparer pour mener des opérations au fort impact économique direct. Comme prévu, cette fiche fut majoritairement sollicitée par des entreprises.

Même hors période d'animation et d'ouverture des appels à propositions, cette fiche connaît une demande importante et l'équipe technique est régulièrement interpellée par des porteurs de projets privés. Par conséquent, il ne devrait y avoir aucune difficulté à consommer la totalité de cette enveloppe avant la fin de la programmation.

## 2.2.5 Préconisations

Au vu du taux de consommation et du nombre important de demande sur cette fiche, il peut être opportun de baisser le taux maximum d'aide publique afin d'aider un plus grand nombre de projets et de restreindre certains objectifs opérationnels de la fiche afin de chercher à atteindre les indicateurs de mutualisation et de structuration.

## 2.3 Appuyer les organisations dans la commercialisation de leur produit (Fiche-action 3)

### 2.3.1 L'enjeu de la fiche

Les réseaux de distribution et d'accès aux produits issus du territoire ont besoins d'être optimisés. Cette fiche action permettra d'accompagner les démarches de commercialisation des produits. Elle visera à soutenir les initiatives collectives en circuits courts ou longs.

Le principe est de renforcer les aires de chalandise des différents produits, conquête de nouveaux marchés ou marchés de niche, nouvelles clientèles et de promouvoir les savoir-faire locaux et dans une philosophie « commerce équitable ».

### 2.3.2 La place dans la stratégie et évolution de l'enveloppe

L'enveloppe de la fiche-action 3 est une des moins importantes de la mesure 19.2 de la programmation (seule la fiche-action 5 est moins fournie). Elle est restée relativement stable en connaissant une augmentation de 0,22 % de son budget (passant de 179 340,00 € de FEADER à 182 372,89 €).

	Maquette FEADER 03- 12-2018	Montant consommé au 20/06/19	Montant FEADER restant	Taux de consommation
Fiche-action 3	182 372,89 €	110 372,89 €	72 000,00 €	60,52%

Le taux de programmation de cette enveloppe est de 60,52 %, ce qui est satisfaisant. Il ne devrait y avoir aucune difficulté à atteindre la complète consommation de l'enveloppe d'ici la fin de la programmation.

### 2.3.3 Les indicateurs

	Réalisé	Objectif
ETP	0,5	3
Nouveaux produits mis sur le marché	0	4
Démarches de promotion / communication	3	8
Actions collectives de commercialisation	1	6

Malgré un taux de programmation avancé, les objectifs de réalisation sont loin d'être atteints. Cela peut s'expliquer pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, un des critères de réalisation est la mise en marché de nouveaux produits. Cet indicateur est commun à la fiche-action 2 et il est fortement rempli sur cette dernière. Il est possible de constater un besoin plus important en conception de nouveaux produits que dans leur commercialisation.

Ensuite, les indicateurs liés aux démarches de promotion / communication et aux actions collectives ont été conçus sur des montants moyens de projets (13 000 € de FEADER) moins élevés que le cout moyen de projet actuel (36 474,58 € de FEADER).

### 2.3.4 Typologie des porteurs de projets

	Nbr de projet déposé	Nbr de projet ayant eu une opportunité favorable	Nbr de projet programmé
Collectivités territoriales et leurs groupements	0	0	0
Etablissement ou organisme public	0	0	0
Association loi 1901	2	2	1
Chambre consulaire	1	1	1
Entreprise	1	1	1
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>

Alors que cette fiche est complémentaire à la fiche action 2, la fiche « appuyer les organisations dans la commercialisation de leur produit » elle est beaucoup moins sollicitée.

Elle fut très peu utilisée pour des actions de commercialisation directes d'entreprises mais plus par des actions d'acteurs accompagnant les filières (associations, chambres consulaires).

Cette fiche est la plus spécialisée de toutes et les porteurs ont tendance à se positionner sur d'autres fiches actions pour répondre à certains de ces objectifs (fiche action 1 et 5 pour la structuration et la valorisation de filière et fiche-action 2 pour la conception de nouveaux produits).

### 2.3.5 Préconisations

Afin de gérer au mieux la fin d'enveloppe et de réaliser des objectifs que d'autres fiches-actions permettent d'atteindre. Il est envisageable de ne plus lancer d'appel à propositions sur cette fiche-action afin de rediriger les crédits vers des fiches plus sollicitées par les porteurs de projets.

## 2.4 Créer les conditions pour l'optimisation et le développement des activités et des services (Fiche-action 4)

### 2.4.1 L'enjeu de la fiche

Pour conforter le développement économique, il est nécessaire de proposer un panel de services à destination des acteurs et des habitants porteurs de ce développement. Ainsi, cette fiche action vise à réunir les conditions facilitant les initiatives et la rencontre entre les acteurs. D'abord en créant des lieux structurants, qui mettent à disposition plusieurs types de services (locaux, services informatiques, services bureautiques... et également permanences d'acteurs). En complément, il est impératif de faciliter l'accès aux TIC (au sens de leur usage) pour connecter les habitants et désenclaver le territoire.

### 2.4.2 La place dans la stratégie et évolution de l'enveloppe

L'enveloppe destinée à la fiche-action 4 est restée relativement stable depuis le début de la programmation (passant de 227 478,00 € de FEADER à 205 089,00€ soit une diminution de 1,68 %).

	Maquette FEADER 03- 12-2018	Montant consommé au 20/06/19	Montant FEADER restant	Taux de consommation
Fiche-action 4	205 089,00 €	204 425,68 €	663,32 €	99,68%

Cette enveloppe est à l'heure actuelle presque totalement consommée (99,68 % de programmation). Au vu du montant plancher d'éligibilité des projets, il est aujourd'hui impossible de lancer un appel à proposition sur cette fiche.

Il est important de noter que le montant plafond de cette fiche-action est plus important que d'autres (150 000 € de cout de projet éligible) et que par conséquent, le montant moyen de FEADER est le plus élevé de toutes les fiches (40 885,14 €).

### 2.4.3 Les indicateurs

	Réalisés	Objectifs
ETP créés	1,21	5
Créations de lieux structurants	2	5
Opérations favorisant l'usage des TIC	3	6
Opérations favorisant la mobilité alternative	0	4

Parmi les objectifs de cette fiche, ceux visant à créer des lieux structurants et à mener des opérations favorisant l'usage des TIC ont été partiellement remplis. Le montant moyen de projet, supérieur à celui estimé lors de la candidature entraine fatalement un nombre de projet moindre à ce qui était envisagé.

Il est important de noter qu'aucun dossier traitant de mobilité alternative n'a été déposé (et ce dans aucune fiche). Cela peut s'expliquer par le fait que cette dimension n'est pas citée explicitement dans le titre de la fiche mais aussi par le fait qu'aucun porteur identifié du territoire n'a fait de la mobilité sa spécialité.

#### 2.4.5 Typologie des porteurs de projets

	Nbr de projet déposé	Nbr de projet ayant eu une opportunité favorable	Nbr de projet programmé
Collectivités territoriales et leurs groupements	2	2	2
Etablissement ou organisme public	0	0	0
Association loi 1901	3	1	1
Chambre consulaire	0	0	0
Entreprise	2	2	2
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

Il est intéressant de noter que les porteurs de projets sont répartis de manière équilibrée dans plusieurs catégories : les collectivités territoriales, les associations loi 1901 et les entreprises.

#### 2.4.6 Préconisations

L'enveloppe de cette fiche-action est presque totalement consommée. A moins qu'il soit considéré comme prioritaire de travailler sur la mobilité, il n'est pas nécessaire de basculer des fonds d'une autre fiche vers celle-ci. Si cette priorité est confirmée, il serait opportun de restreindre les objectifs opérationnels de l'AAP à celui concernant la mobilité et de faire une animation ciblée sur cette thématique auprès des porteurs du territoire.

## 2.5 Soutenir les démarches innovantes visant à consolider et à autonomiser les structures locales (Fiche-action 5)

### 2.5.1 L'enjeu de la fiche

Les évolutions actuelles engagent les territoires à penser un développement de leurs actions en s'appuyant sur des ressources endogènes, de manière à tendre vers une autonomie leur permettant de maîtriser leurs capacités de développement et d'organisation. Par conséquent, cette fiche action vise à conforter les initiatives et les acteurs existants sur le territoire en proposant des actions visant à mieux maîtriser les finalités, les ressources humaines, les ressources financières et l'anticipation des enjeux à venir.

Les réalisations et actions devront prendre en compte les acteurs dans leur diversité (collectivités, associations, entreprises...) ainsi que les leviers qui seront activés pour aller vers cette autonomie ; énergies renouvelables, services (marchands et non marchands), économie sociale et solidaire, santé, agroalimentaire etc.

### 2.5.2 La place dans la stratégie et évolution de l'enveloppe

L'enveloppe de la fiche-action 5 a augmenté de 2,73 % depuis le début de la programmation, passant de 131 897,00 € à 168 170,13 €. Même après ce re-maquettage, elle reste la plus petite enveloppe de la stratégie du Sisteronais-Buëch.

	Maquette FEADER 03- 12-2018	Montant consommé au 20/06/19	Montant FEADER restant	Taux de consommation
Fiche-action 5	168 170,13 €	116 119,04 €	52 051,09 €	69,05 %

### 2.5.3 Les indicateurs

	Réalisés	Objectifs
ETP créés	1,25	2
Opérations soutenues	5	8
Opérations de consolidation de structures	3	4

Arrivé à près de 70% de programmation, chacun des indicateurs de réussite de cette fiche a bien progressé. Si cette progression se maintient, chacun des objectifs devrait être atteint lorsque l'enveloppe sera totalement consommée.

## 2.5.4 Typologie des porteurs de projets

	Nbr de projet déposé	Nbr de projet ayant eu une opportunité favorable	Nbr de projet programmé
Collectivités territoriales et leurs groupements	2	1	1
Etablissement ou organisme public	0	0	0
Association loi 1901	7	7	4
Chambre consulaire	0	0	0
Entreprise	0	0	0
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>5</b>

Les associations loi 1901 sont les acteurs qui ont le plus sollicité cette fiche-action. Au vu de l'objectif de renforcement des initiatives locales, il est compréhensible que les acteurs associatifs aient été les plus nombreux à mener des projets les amenant vers une plus importante structuration ou professionnalisation.

### 2.5.5 Préconisations

La fiche-action 5 doit poursuivre cette dynamique de programmation. En plus d'aider à la structuration d'initiatives associatives, une animation devra être menée pour participer à l'émergence de projets rapprochant d'initiative publique et privée.

## 2.6 Développer les coopérations autour de l'éco-territorialité (Fiche-action 6)

### 2.6.1 L'enjeu de la fiche

La coopération représente l'un des fondements du programme Leader et une véritable chance de développement pour les territoires. En effet, outre la richesse des échanges qu'elle procure, la construction d'actions communes avec d'autres territoires, qu'il soient français ou européens, permet de prolonger la stratégie locale de développement, d'acquérir de nouvelles compétences, de mutualiser des moyens...et apportent ainsi une réelle valeur ajoutée à une démarche de projets. Le Pays Sisteronais Buëch, grâce à sa présence dans différents réseaux européens, dispose d'une bonne expérience en termes de coopération mais souhaite aujourd'hui s'ouvrir à de nouveaux territoires et se concentrer sur ses objectifs d'innovation dans les domaines de la création de valeur, de pérennisation des projets économiques et de décloisonnement de pratiques.

Pour cela, et afin d'être efficace en début de programme, des échanges autour d'axes stratégiques et de projets communs sont d'ores et déjà en cours de discussion avec différents partenaires potentiels de coopération.

### 2.6.2 La place dans la stratégie et évolution de l'enveloppe

Afin de répondre à la volonté ambitieuse de la région SUD – Provence Alpes Côte d'Azur, le montant de l'enveloppe allouée à la mesure 19.3 « coopération » était de 282 500,13 € au lancement du programme.

	Maquette FEADER 03- 12-2018	Montant consommé au 20/06/19	Montant FEADER restant	Taux de consommation
Fiche-action 6	282 500,13 €	0 €	176 532,11 €	0 %

Suite au retard du lancement opérationnel, le GAL a choisi de baisser cette enveloppe de 7,97 % afin d'atteindre un montant de 176 562,11 €. Au vu du fait qu'aucun dossier n'ait été déposé, cette enveloppe est pour l'instant intacte.

### 2.6.3 Préconisations

Cette fiche a été ouverte pour la première fois en fin d'année 2018 et pour l'instant, aucune fiche n'a été déposée. Cependant, des porteurs sont intéressés par cette mesure et des projets sont en cours de préparation. Par conséquent, il convient de maintenir cette enveloppe et une animation afin d'encourager la dynamique en train de se créer.

## 3. Mise en œuvre et effets du programme LEADER Sisteronais-Buëch

---

Un cadre d'évaluation commun à l'Autorité de gestion et aux 13 GAL a été élaboré dès le début de la programmation. Il a été construit collectivement au sein d'un groupe de travail qui a mobilisé des animateurs, des gestionnaires et des membres de comités de programmation des 13 GAL ainsi que des agents du Conseil régional et l'équipe du Réseau rural régional. L'animation de la démarche a été assurée par les cabinets MC2 consultants et Lisode, spécialisés respectivement dans l'évaluation et dans les démarches participatives.

Ce cadre a permis de faire émerger trois thématiques d'évaluation principales :

- L'atteinte des objectifs thématiques
- L'émergence de réseaux d'acteurs de qualité
- L'efficacité du circuit de gestion

Ces trois thématiques et les questions qui y sont liés permettront d'évaluer à mi-parcours l'efficacité de la mise en œuvre ainsi que les effets du programme sur le territoire.

### 3.1 L'atteinte des objectifs thématiques (développement des activités économiques et des services)

---

#### 3.1.1 Les projets soutenus ont développé des activités, qui contribuent à la diversification et à l'ancrage des activités économiques

Au vu de la stratégie du GAL, la plupart des projets programmés visent à apporter un soutien direct aux entreprises. En aout 2019, 14 projets visent à apporter un soutien direct aux entreprises sur 22 dossiers programmés.

Cette importante proportion témoigne de la forte volonté du GAL de soutenir le développement économique du territoire.

#### 3.1.2 Activités économiques développées par ces projets, dont activités qui participent au développement de l'économie de proximité :

« L'économie de proximité est un modèle de développement basé sur la proximité géographique des acteurs... L'économie de proximité permet de favoriser une

*diversification et un ancrage des activités économiques, tout en répondant aux besoins économiques des populations locale et régionale, voire internationale » (source AMI).*

Cette économie de proximité peut notamment se développer par une coopération accrue entre les acteurs économiques du territoire mais aussi par le développement de nouvelles offres de produits et de services locales.

Douze projets parmi tous ceux qui ont été programmés participent au développement de l'économie de proximité par des coopérations entre acteurs économiques du territoire. Le lien entre les actions des acteurs économiques du territoire est un des fondamentaux du programme LEADER (il en tire d'ailleurs son nom) et est un critère auquel le GAL attache beaucoup d'importance. Il est par conséquent logique que ce type de projet représente 50% des projets programmés du territoire.

Un second critère fondamental de LEADER est l'innovation des projets présentés. Cette innovation peut prendre de multiples formes dont la création de nouveaux produits. A l'heure actuelle, sept projets concourent à cet objectif et sont répartis sur les fiches-action 2 et 3.

Par conséquent, une part importante des projets soutenus par le GAL Sisteronais-Buëch contribuent au renforcement et au développement de l'économie de proximité, notamment au travers d'un soutien direct aux entreprises.

### **3.1.3. Le programme LEADER a contribué à la structuration ou à la consolidation de filières économiques durables**

Dans son appel à manifestation d'intérêt pour le programme 2014-2020, la Région Sud – Provence Alpes Côte d'Azur a mis en évidence quatre filières durables dont le développement était visé ; l'écoconstruction, les énergies renouvelables, l'agro-alimentation ainsi que la sylviculture.

Parmi les projets conventionnés par le GAL Sisteronais-Buëch, 7 soutiennent des projets dans ces filières durables. Cependant, ces projets ne sont pas équitablement répartis entre ces filières : quatre concernent l'écoconstruction tandis que trois concernent l'agro-alimentation. Aucun projet ne concerne les autres filières. Cette polarisation s'explique par la présence importante des filières de l'agro-alimentation et de l'écoconstruction sur le territoire.

### **3.1.4. Les projets soutenus ont créé de l'emploi direct**

Un des objectifs principaux et un critère de réussite du programme LEADER tient aux nombres d'emplois créés sur le territoire dans le cadre des projets soutenus.

Cette donnée est évaluée par le critère « R24 » qui prend en compte uniquement les emplois créés durant la réalisation du projet et mentionnés dans la demande d'aide du porteur. Plusieurs critères (durée de travail hebdomadaire, durée du contrat...) permettent de moduler le nombre d'emplois créés par projet selon le critère R24. A l'heure actuelle, il est prévu que les dossiers conventionnés créent 8,7 ETP selon ce critère.

Selon les critères des porteurs de projets, les actions soutenues par le programme LEADER créeront à moyen terme 29,76 emplois. L'effet levier du programme sur la

création d'emplois est près de 3,5 fois supérieure à celle calculée par le critère R24. Cette différence s'explique notamment par le fait que les porteurs de projets comptabilisent les créations d'emplois qui découleront du projet. Par exemple, un projet visant à créer un moulin mutualisé (investissement uniquement) ne créera aucun emploi selon le critère R24 mais en créera plusieurs à moyen terme (pour faire fonctionner l'investissement) selon le porteur de projet.

Au vu du fait que la stratégie du GAL Sisteronais-Buëch est orienté vers le développement économique du territoire, la plupart des projets visent à mettre en place des conditions favorables à la création d'emploi et au développement des entreprises. Par conséquent, la majorité des créations d'emplois seront effectuées à moyen terme et ne pourront pas être représentées par le critère R24.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que le critère R24 favorise les projets comportant une part importante de fonctionnement alors que les dépenses d'investissement sont favorisées par de nombreux cofinanceurs nationaux.

### **3.1.5. Les projets soutenus sont innovants**

Le programme LEADER permet d'expérimenter dans les territoires des solutions innovantes. Cette innovation si souvent exigée est un terme vague qu'il faut définir. Il a ici été choisi de considérer comme innovant des choses qui ne sont pas présentes sur le territoire du GAL.

Ce critère d'innovation a été apprécié à travers la grille de sélection à laquelle est soumis chaque projet ayant eu une opportunité favorable et ayant été considéré comme éligible réglementairement (avant obtention des cofinancements).

50% des projets ont obtenu les points relatifs au fait que cela soit innovant sur le territoire. Ces innovations ont été de toutes sortes et peuvent aller de l'innovation organisationnelle à la conception de nouveaux produits ou de nouveaux procédés.

### **3.1.6 Des démarches collectives encouragent la diversification des activités agricoles**

Comme vu précédemment, le programme LEADER vise à développer les liens entre les actions du développement de l'économie rurale. Il est donc logique qu'une large part des projets soient collectifs et notamment les projets agricoles. Sur les sept projets agricoles conventionnés, six sont collectifs et réunissent au total 276 agriculteurs.

Parmi ces projets, près de la moitié visent à promouvoir la filière agricole. Les autres sont répartis entre le développement des circuits courts et un projet de développement de l'agritourisme.

Tous ces projets, y compris ceux qui renforcent la promotion de la filière encouragent une diversification de l'activité agricole. Sans cela, il serait difficilement éligible au programme LEADER

### **3.1.7. Le territoire est consolidé comme destination touristique hors saison**

Un des axes identifiés de développement rural est le développement d'une activité touristique hors saison. Un seul projet soutenu vise explicitement à cet objectif. Le fait que quatre projets visent à faire monter en gamme l'offre existante et qu'un projet vise à faire connaître l'offre touristique fait penser que le besoin ressenti par les acteurs

locaux est de renforcer l'offre touristique du territoire de manière globale et pas uniquement de nouvelles périodes d'activité. En effet, le besoin de montée en gamme et de professionnalisation de certains acteurs touristiques (notamment les agriculteurs dont ce n'est pas le cœur de métier) est présent sur le territoire.

## 3.2 L'émergence de réseaux d'acteurs de qualité sur le territoire

### 3.2.1 Des actions d'animation sont mises en œuvre spécifiquement dans le but de faire émerger des réseaux d'acteurs

Depuis le lancement du programme, le GAL a mené 6 actions d'animations. Ces animations peuvent être de natures différentes, allant de simples « cafés LEADER » regroupant quelques personnes à des « Fabriques Territoriales » mobilisant plusieurs dizaines de personnes sur toute une journée. Ces différentes formes d'animations répondent à des besoins différents.

Date	Description	Axe de la stratégie	Nombre de participants	Coorganisé
03/11/2016	Atelier économie circulaire	Fiche-action 2	4	CC du Serrois
15/12/2016	Fabrique territoriale accompagnement à la création/transmission	Fiche-action 1	8	Non
22/02/2018	Fabrique territoriale	Fiche-action 1	45	Non
28/01/2019	Café LEADER	Tous	7	Non
30/01/2019	Café LEADER	Tous	5	Non
17/05/2019	Rencontre coopération écomatériaux	Fiche-action 6	7	GAL Haute Provence Luberon

Cela faible nombre d'actions d'animation peut notamment s'expliquer par les difficultés de mise en œuvre du programme LEADER.

En effet, il fut choisi par le GAL de ne pas faire trop d'animation tant qu'il n'était pas certain de pouvoir lancer ses premiers appels à projets (AAP) afin de ne pas créer trop d'attente chez les porteurs de projets mobilisés. Il fut jugé contre-productif de se lancer dans des actions d'animations visant à faire émerger sans la certitude de la date de lancement officiel du programme.

Le retard de la mise en œuvre a également perturbé le déroulé stratégique du programme et donc de son animation. La Fiche-action 1 ayant été conçue pour être structurante et pour permettre de faire émerger une ingénierie territoriale, il avait été prévu de lancer l'animation et son AAP en premier. Cependant, il ne fut possible de lancer le premier AAP que durant l'été 2016. Au vu du nombre de porteurs qui attendaient le lancement officiel du programme il fut choisi d'ouvrir les AAP de chaque fiche action afin de pouvoir répondre à la demande forte des acteurs du territoire.

L'animation fut également bouleversée pour des raisons budgétaires causées également par le retard de la mise en œuvre du programme. L'exemple le plus notable est la fabrique territoriale 22/02/2018 qui fut organisée avec six mois de retard à cause des difficultés financières engendrées par le retard de paiement de l'animation au Pays Sisteronais-Buëch.

Tous ces éléments cumulés à la peur de devoir rendre de l'argent en fin de programme a fait changer au GAL sa stratégie. Le nouvel objectif étant de rattraper le retard, le GAL entra dans un cycle où la priorité était de trouver des porteurs bien avancés dans leurs projets et non de faire un long travail d'animation visant à faire émerger des réseaux.

Actuellement, le GAL se prépare à gérer ses fins d'enveloppes sans savoir s'il pourra disposer dans le futur d'une enveloppe complémentaire. Il n'est donc plus dans une optique d'animation qui risquerai de créer une demande supérieure à la réponse financière que pourrait apporter le GAL.

Malgré ces difficultés et la faible importance de l'animation territoriale mise en œuvre par le GAL, 41 fiches projets ont été déposés. Le fait que le LEADER soit connu sur le territoire depuis plusieurs générations de programme fait qu'une attente existe. Si de nombreux porteurs de projets sont dans l'attente de déposer un dossier, l'importance de faire émerger de nouveaux porteurs de projets est moins important. Un retard trop important dans la mise en œuvre du programme ou dans son animation a mis en cause la dimension stratégique du GAL.

### **3.2.2. Les moyens apportés par le programme LEADER ont été déterminants dans l'émergence du réseau**

La grande majorité des projets soutenus (19 projets sur 22) s'inscrivent dans un réseau d'acteurs ou visent à faire émerger des réseaux.

Parmi ceux-là, la plupart des réseaux impliqués dans des projets LEADER sont déjà constitués et leurs membres avaient déjà mené des actions ensemble.

Les actions visant à faire émerger des réseaux sont des actions portées par des organismes à visées structurants (chambres consulaires, EPCI...) et se basent également sur des réseaux déjà existants.

De manière générale, la mise en œuvre du programme LEADER sur le Sisteronais-Buëch a permis de renforcer des réseaux existants plus que de faire émerger des réseaux, principalement à cause des exigences juridiques des dossiers LEADER.

La complexité et la solidité administrative et financière exigée par le montage de dossier LEADER montre que les réseaux en train de se constituer ne peuvent que difficilement déposer un dossier LEADER sans s'appuyer sur des structures telles que les chambres consulaires, les collectivités territoriales et leurs groupements.

Il est important de noter que la frontière est floue entre un réseau structuré qui dépose un dossier de demande d'aide et un membre d'un réseau, soutenu par ce dernier. La plupart des porteurs dépendent de la dernière catégorie.

En effet, un réseau, s'il n'a pas d'existence juridique n'est pas éligible à LEADER et certaines actions portées par un réseau ou visant à en faire émerger un doivent être portées par un des membres de ce dernier. Par conséquent, il est difficile de juger exactement quand un réseau a émergé.

S'ils fonctionnent, ces réseaux continueront à mener des actions conjointes, le GAL ne souhaitant pas encourager la création de réseaux existants uniquement pour une action LEADER à durée déterminée.

## 3.3 L'efficacité du circuit de gestion

### 3.3.1. La communication permet de rendre visible les aides du programme LEADER et les lieux d'accueil pour les porteurs de projet potentiels

#### 3.3.1.1 Nature des outils et actions de communication, publics visés

En début de programmation, le GAL a réalisé plusieurs outils de communication sur lequel l'équipe technique s'appuie encore.

Description	Type d'outil de communication	Date de mise en œuvre	Objet/message de la communication	Public cible	Modalités de diffusion de l'outil
<i>Description libre</i>	<i>Menu déroulant (site web, réseaux sociaux, manifestations...)</i>	<i>JJ/MM/AA</i>	<i>Menu déroulant (LEADER et stratégie, thématique, réalisations...)</i>	<i>Menu déroulant (Gd public, porteurs potentiels, partenaires)</i>	<i>Description libre</i>
Plaquette vous avez un projet ?	Plaquette / flyers	15/04/2016	LEADER et la stratégie du GAL	Grand public	Diffusion auprès des relais du territoire + main à la main + web
Réalisation pages Web dédiées	Site Internet du GAL	01/07/2016	LEADER et la stratégie du GAL	Grand public	Diffusion Web
Réalisation Roll Up	Panneau / kakémono	13/07/2016	LEADER et la stratégie du GAL	Grand public	Diffusion lors de manifestations / événements
Communication via Facebook	Réseaux sociaux	04/04/2016	LEADER et la stratégie du GAL	Grand public	Diffusion Web, auprès personnes suivant l'actualité du Pays
Organisation Conférence de presse	Presse locale	08/07/2016	LEADER et la stratégie du GAL	Grand public	4 articles dans la presse + 1 interview radio
Réalisation d'un film "videoscribbing"	Vidéo	09/11/2016	LEADER et la stratégie du GAL	Grand public	Diffusion réseaux sociaux, site Web, lors de réunions et événements

Rencontres individuelles relais du territoire	Rencontres		LEADER et la stratégie du GAL	Relais	
Participation Congrès des Maires du 04	Manifestation	23/09/2016	LEADER et la stratégie du GAL	Elus du territoire	
Conférence de presse signature convention	Presse locale	20/03/2018	LEADER et la stratégie du GAL	Grand public	
Participation à la foire expo 2018 de Sisteron	Manifestation	01/10/2018	LEADER et la stratégie du GAL	Grand Public	Stand tenu pendant 4 jours présentant la CCSB et le programme LEADER (stand majoritairement tenu par le service communication de la CCSB)
Participation à la 1eres rencontres professionnelles des Baronnies Provençales	Manifestation	12/11/2018	Un axe thématique en particulier	Porteurs potentiels	Visite du salon et rencontre de producteurs locaux
Conférence de presse signature convention	Presse locale	21/01/2019	LEADER et la stratégie du GAL	Grand Public	5 articles dans la presse

Peu de grosses opérations de communication ont été organisées, le GAL préférant agir par le développement de son réseau de diffusion des informations que par une communication générale peu ciblée et couteuse.

### 3.3.1.2 Origine de la connaissance du programme par le porteur de projet

L'animation menée par l'équipe technique du GAL repose en grande partie sur une animation de réseaux. Cette stratégie se confirme par le taux important de porteur de projet ayant eu connaissance du programme LEADER par l'un des membres du comité de programmation (62,5 % des porteurs interrogés).

### 3.3.1.3 Part de nouveaux entrants par rapport à la génération précédente

Parmi les porteurs ayant déposés des fiches projets sur cette génération, 85% sont des nouveaux entrants. La majorité des porteurs sont nouveaux et l'accès au programme n'a pas été « confisqué » par les porteurs de l'ancienne génération.

Ces résultats doivent être relativisés car certains porteurs de l'ancienne génération ont changé de forme juridique, ont fusionné ou se sont au contraire divisés. C'est notamment le cas des communautés de communes. Formellement, la communauté de communes Sisteronais-Buëch (créée en 2017 suite à la loi NOTRe) n'a pas déposé de projets dans la génération précédente, contrairement aux communautés de communes qui l'ont précédé.

Cette part importante des nouveaux entrants s'explique notamment par le changement

d'organisation territoriale ainsi que par le changement de stratégie du GAL. En effet, la génération précédente possédait une stratégie tournée vers les services tandis que le développement économique. Par conséquent, les acteurs pouvant répondre à la stratégie actuelle ne sont exactement les mêmes que ceux de la génération précédente.

Il est important de noter que malgré la part de nouveaux entrants, il n'y eut pas de difficultés à trouver des porteurs. Une hypothèse possible est que le programme LEADER est renommé sur le territoire et qu'il est identifié par de nombreux réseaux comme une source de financement potentielle.

### **3.3.2. Les porteurs évaluent que la procédure pour obtenir une aide du programme LEADER est accessible**

#### *3.3.2.1 Accessibilité de la procédure selon les porteurs de projets*

Les programmes européens ont la réputation d'être complexes et longs à monter. Par conséquent, la question de savoir si la procédure de demande d'aide est accessible est une question légitime. Cette accessibilité peut être envisagée par le temps dédié par le porteur au montage du projet et à la procédure ainsi que par le nombre de pièces administratives demandées. Cette accessibilité fixée d'un point de vue réglementaire peut être modérée par l'accompagnement fourni par le GAL.

En ce qui concerne la partie réglementaire, les avis des porteurs de projets sont assez partagés sur la difficulté de faire la demande. La moitié d'entre eux trouvent que le temps nécessaire au montage du dossier est acceptable tandis que l'autre considère qu'elle est trop importante. Les avis sont donc fortement partagés sur la question. Néanmoins, un taux de 50% d'insatisfaction peut être considéré comme trop élevé. Parallèlement, une majorité des porteurs (62,5 %) trouve que le nombre de pièces administratives (administratives comme liées à la sélection) à fournir est trop important.

Ces difficultés peuvent être en partie modérées par l'accompagnement que fournit le GAL. Une grande majorité des porteurs de projets est satisfaite par l'accompagnement ainsi que par la réactivité des techniciens. Le seul porteur de projet considérant que l'accompagnement du GAL n'a pas facilité la constitution du dossier et optimisé les chances d'obtenir la demande d'aide n'a pas obtenu de financement. Il est par conséquent possible de considérer que le travail d'accompagnement fourni par les techniciens du GAL eut un impact positif dans le processus de demande d'aide.

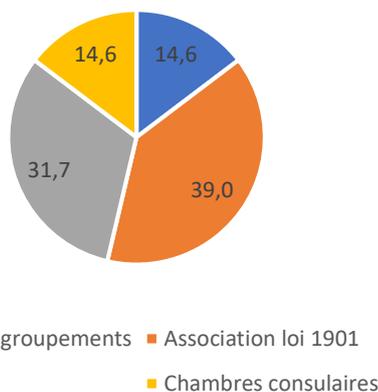
Par conséquent, les exigences réglementaires sont considérées comme trop lourdes par la majorité des porteurs de projet mais l'accompagnement local permet de réduire ses difficultés. La réactivité et la proximité des techniciens permet aux porteurs de se lancer dans des démarches qu'ils ne feraient pas forcément sans cela.

#### *3.3.2.2 Diversité des porteurs de projet*

La diversité des porteurs de projets éligibles à LEADER est importante. Pour faciliter l'analyse, il a été choisi de les classer en quatre catégories : les collectivités et leurs groupements, les associations loi 1905, les entreprises et les chambres consulaires.

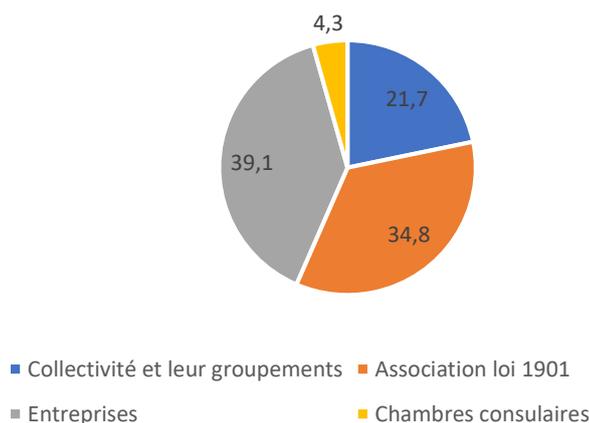
Jusqu'à fin 2018, 40 fiches projets ont été déposées. Bien que toutes les catégories aient déposées des fiches projets, 72,5% des dossiers ont été déposés par des acteurs privés (entreprises et associations loi 1901).

Répartition des porteurs de projets ayant déposé une fiche projet (par catégorie et en %)

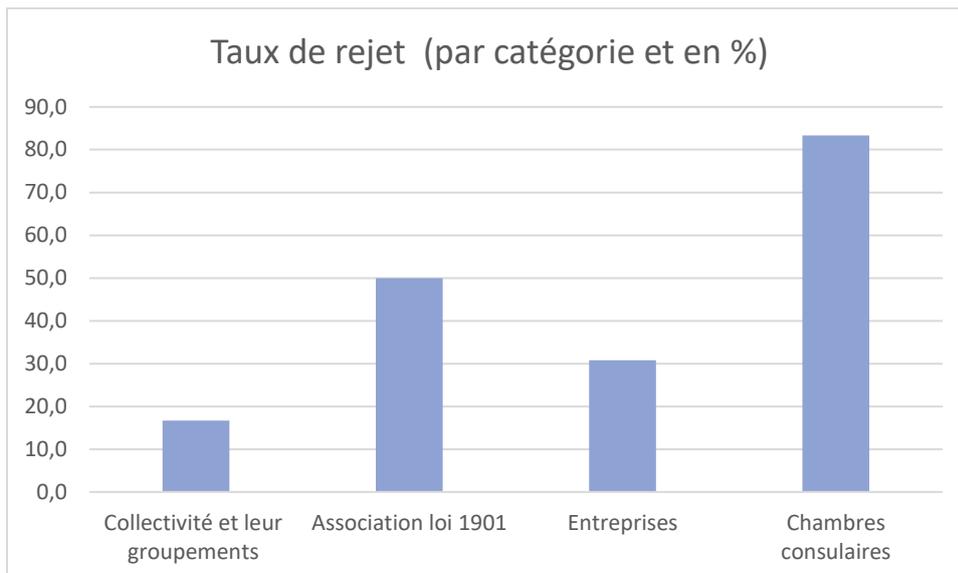


Parmi ces projets, 23 ont obtenu une aide du programme LEADER (Le dossier « Etude de positionnement pour le territoire de la Vallée de l'Oule » de la CCSB qui a été abandonné après la programmation a été comptabilisé comme ayant obtenu l'aide). La catégorisation des porteurs permet de constater que les porteurs privés représentent toujours une part importante des dossiers aidés. Au contraire, la part des chambres consulaires a énormément baissé.

Répartition des porteurs de projets ayant obtenu une aide (par catégorie et en %)



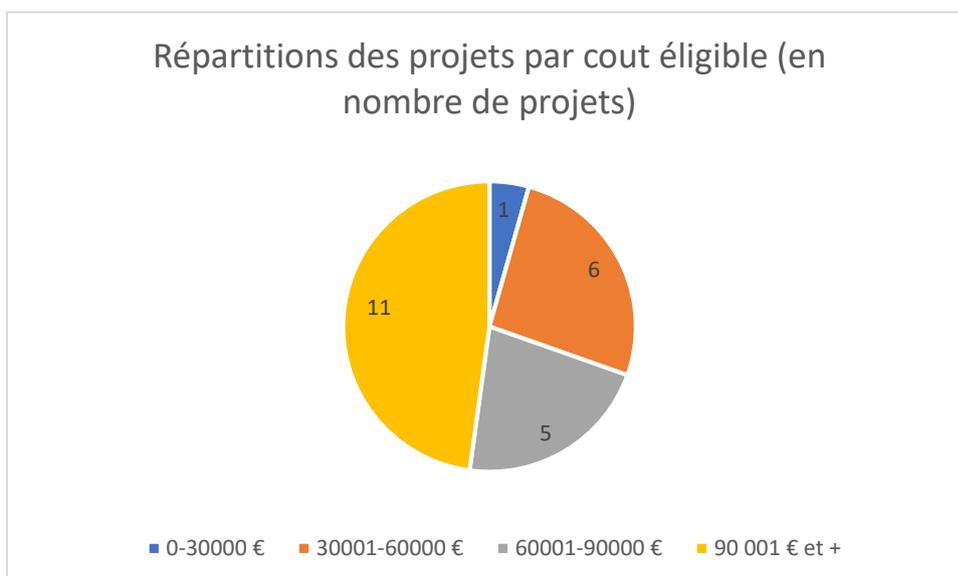
Les chambres consulaires sont en effet la catégorie connaissant le plus haut taux de rejet des dossiers (83%). Il est notable que 40% des dossiers des chambres consulaires rejetés l'ont été par absence de contrepartie nationale. Ce sont les deux seuls dossiers du territoire qui n'ont pas trouvé de cofinanceurs nationaux. Si ces dossiers avaient passé cet obstacle, les chambres consulaires connaîtraient un taux de rejet équivalent à celle des associations loi 1901.



La stratégie étant axée sur le développement économique et tournée majoritairement vers le secteur privé, cet état de fait montre que la typologie des porteurs sollicitant l'aide coïncide avec la stratégie du GAL

### 3.3.2.3 Accessibilité de la procédure pour les petits projets : répartition des projets soutenus par tranche de montant

Il est souvent considéré que LEADER a pour vocation à soutenir les petits projets dans les territoires ruraux. Nous pouvons constater qu'un seul projet ayant reçu l'aide possède un cout éligible inférieur à 30 000 €. A contrario, près de 50 % des projets dépassent les 90 000 €. Il y a donc une tendance sur le territoire pour les porteurs à présenter des « gros projets ».



Plusieurs faisceaux d'indices peuvent expliquer cela. D'une part, la réputation de complexité de LEADER dissuade certains porteurs de constituer un dossier pour des sommes considérées comme faibles. L'enjeu ne valant pas forcément la peine pour ces porteurs.

D'autres part, la moitié des projets se rapprochent des plafonds des AAP auxquels ils ont répondu. Il est possible que l'existence du plafond fasse monter les projets selon les possibilités de financement et pas uniquement selon les besoins du projet.

### 3.3.3. Les délais de programmation sont raisonnables

Pour l'instant, 14 AAP sont allés jusqu'à la programmation. Afin de calculer les délais moyens, il a été choisi de ne prendre qu'un AAP par vague pour représenter chaque date limite de dépôt de fiche-projet.

En moyenne, le délai entre l'avis d'opportunité est de 259 jours. Le délai le plus élevé fut de 369 jours et le plus court de 177 jours. Cet écart important s'explique par deux éléments : les retards des outils ont retardé la programmation des deux premières vagues d'AAP et les différences entre les calendriers du GAL et des cofinanceurs nationaux.

En effet, le cofinanceur principal des projets déposés sur le territoire est la région Sud-Provence Alpes Cotes d'Azur. En tant qu'institution, la région possède ses propres contraintes et ne peut proposer qu'un nombre restreint de sessions régionales devant lesquelles peuvent passer des projets LEADER. Le calendrier ne peut être connu précisément du GAL au moment des AAP. Par conséquent, ce dernier doit déterminer son calendrier sans être certain qu'il coïncidera totalement avec celui de son cofinanceur principal. Au vu du fait que les dossiers doivent être envoyés aux services de la région au plus tard 2 mois avant une session régionale, un petit décalage entre les calendriers peut rallonger de plusieurs mois la procédure.

Plusieurs possibilités existent pour diminuer ces délais dans la prochaine génération. D'une part, lors du passage en opportunité, le comité de programmation pourrait programmer les dossiers sous réserve de l'éligibilité du dossier et du cofinancement. Cela permettrait de gagner un peu de temps car il n'y aurait plus besoin d'organiser une réunion visant à programmer des projets ayant déjà eu l'aval du GAL. D'autre part et au vu de la part importante que tient la région parmi les cofinanceurs, elle pourrait être financeur automatique des dossiers éligibles ayant eu une opportunité favorable par le GAL. Cela permettrait de gagner plusieurs mois et de diminuer le cout administratif des dossiers LEADER.

Les délais entre l'avis d'opportunité et la programmation sont largement au-dessus des objectifs initiaux (90 jours maximum). En l'état, le GAL ne pense pas pouvoir diminuer les délais de manière significative sans modifications du circuit de gestion.

Ayant connaissance de l'importance de la variation qu'il peut y avoir entre l'opportunité et la programmation, le GAL évite de s'engager en annonçant des dates précises et préfère annoncer une saison ou un trimestre. De manière générale, il préfère être prudent dans l'annonce des dates et qu'au final la procédure aille plus vite que ce qui était annoncé que de devoir annoncer de nouveaux délais aux porteurs une fois les derniers annoncés écoulés.

### 3.3.4. Les procédures sont claires et les outils à destination du porteur de projet lui permettent de les comprendre sans difficulté et d'être autonome dans la procédure

Un guide du porteur de projet a été réalisé par le GAL. Ce guide divisé en plusieurs parties est remis progressivement au porteur de projet selon l'avancée des démarches. Une grande majorité des porteurs de projet indique connaître l'existence de ce guide mais seulement 62,5 % l'ont utilisé (et l'ont considéré utile).

The screenshot shows the website for the Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch. At the top, there is a navigation bar with 'ACCÈS RAPIDE' and 'Accessibilité' (A+, A-). Below this, there are tabs for 'ACCÈS PAR PROFIL' with categories: NOUVEL ARRIVANT, PROFESSIONNEL, SENIOR, UNE ASSOCIATION, UNE FAMILLE, and VACANCIER. The main header includes the logo and name of the community. A secondary navigation bar lists: LA CCSB, ENVIRONNEMENT, ÉCONOMIE ET TOURISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, and AU QUOTIDIEN. A breadcrumb trail reads: Accueil > ECONOMIE ET TOURISME > LEADER > Vous avez un projet ? Appels à propositions. The main content area features a heading '> Vous avez un projet ? Appels à propositions' and logos for the UNION EUROPÉENNE (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), RÉGION SUD (PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR), and LEADER. A 'Contact' box on the right provides the email gal@sisteronais-buech.fr and phone numbers 06 28 58 31 91 and 04.92.31.27.52. At the bottom, text states: 'Vous pouvez prendre connaissance des appels à propositions en cours et contacter l'équipe technique du GAL. Celle-ci vous accompagnera dans la formalisation de votre projet et votre recherche de financements.' Below this, it says 'Appels à Propositions LEADER :

Le GAL dispose également d'un site internet où sont référencés les appels à projets, les relevés de décisions du comité de programmation ainsi que des informations générales sur le GAL et sa stratégie. La moitié des porteurs connaissent ce site et l'ont trouvé utile. Il est à noter qu'une partie du site est dédié à la valorisation de projets LEADER mais que celle-ci est toujours vide au premier semestre 2019. L'équipe technique explique cela par la faible part de dossiers soldés et donc terminés.

### 3.3.5. La mobilisation des cofinancements est facile et s'effectue dans des délais raisonnables

La mobilisation de contreparties nationales est un enjeu fort dans l'attribution de financements LEADER. En instituant un comité des financeurs dans son circuit de gestion, l'Autorité de Gestion a grandement facilité cette recherche de financement. Un point particulièrement positif est l'absence de nécessité de remplir un nouveau dossier de demande d'aide. En effet, il est seulement nécessaire de fournir un exemplaire du dossier de demande d'aide LEADER (et parfois une lettre de demande d'aide) au financeur partenaire susceptible de devenir le cofinanceur national du projet.

Toutefois, comme vu précédemment, cette mobilisation des cofinancements prend plusieurs mois et rallonge d'autant le délai de réponse aux porteurs de projets.

Parmi tous les projets sélectionnés, seulement deux ont été rendus inéligibles par l'absence de cofinancement. Ce fait témoigne que les cofinanceurs, particulièrement la région SUD – Provence Alpes Côte d'Azur, participent activement à la réussite du programme LEADER.

Compte-tenu du faible taux de rejet et de la forte implication de la région SUD – Provence Alpes Côte d'Azur, une automatisation du cofinancement par la région sous réserve que le dossier ait reçu une opportunité favorable soit éligible permettrait de raccourcir de plusieurs mois les délais tout en ayant un impact budgétaire limité. De plus, cette automatisation permettrait de baisser les coûts administratifs de traitement des dossiers LEADER.

### **3.3.6. Les membres du Comité de programmation (publics et privés) s'approprient leur rôle et restent mobilisés pendant la vie du programme**

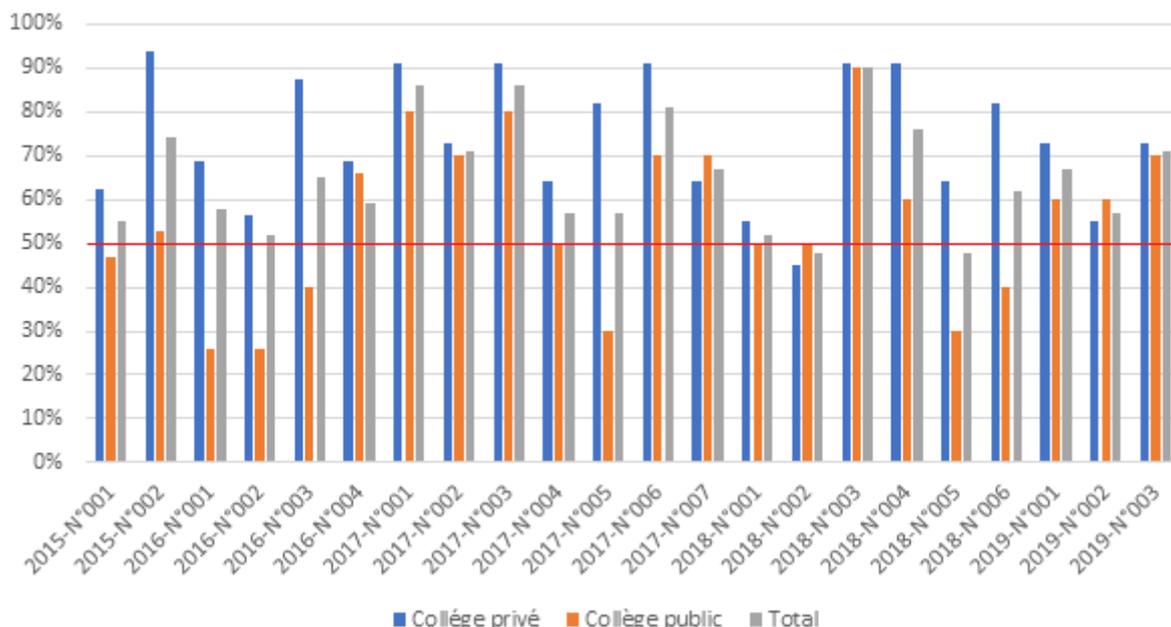
Les membres du comité de programmation du GAL sont fortement mobilisés dans la vie du programme et se comportent fréquemment en ambassadeurs du LEADER. En effet, il n'est pas rare qu'un membre demande des explications complémentaires pour mieux présenter les fiches-actions à des porteurs de projets. Ce fait est conforté par les 71 % de porteurs de projets ayant déclaré avoir connu le programme par un membre du comité de programmation.

En comptant, les consultations écrites, 22 sessions du comité de programmation ont été organisées. Ce total comprend donc les comités de programmation en opportunité, en sélection mais également tous les autres types de sessions, y compris celles au cours desquelles aucune décision était à prendre ainsi que les consultations écrites.

Sur la période allant du 24 septembre 2015, date du premier comité de programmation, à aujourd'hui, une moyenne de 5,87 sessions du comité de programmation ont été organisées par année. Cette moyenne est légèrement sous-estimée car à chaque fois que le double quorum ne fut pas atteint, une consultation écrite a été organisée avec le même objet.

Précision étant donné que sur les 22 sessions, seulement 2 n'ont pas atteint le double quorum. Le comité de programmation est donc fortement mobilisé. Bien que le collège privé soit mobilisé de manière plus importante que le collège public, ce dernier est mobilisé de manière suffisante du fait de la nécessité de disposer du double quorum.

## Taux de présence au comité de programmation



Lors des enquêtes menées auprès des membres du comité de programmation, l'organisation des réunions est jugée satisfaisante à l'unanimité sauf sur un point : le trajet pour se rendre au lieu de réunion. Il a été choisi d'organiser toujours, sauf exception, les réunions du comité de programmation dans la commune de Garde-Colombe, qui est centrale par rapport au lieu de résidence des membres. Au vu de la superficie du territoire, cette centralité implique un long trajet pour les personnes habitant à la périphérie du territoire.

### 3.3.7. Les modalités de programmation conduisent à privilégier les projets contribuant à la transition écologique et énergétique à l'échelle locale

Le critère « prise en compte du développement durable » est composé dans le GAL Sisteronais-Buëch de deux critères : l'adhésion à un label écologique et une part importante des dépenses conventionnées ayant un caractère environnemental avéré.

Sur la totalité des projets programmés, un seul a eu la note maximale dans le critère lié à la transition écologique.

Plusieurs projets ont eu 50% des points, notamment par leur adhésion à une charte environnementale mais très peu ont bénéficié des points relatifs aux dépenses environnementales.

Il est aussi notable d'observer que certains projets dont la transition écologique énergétique est au cœur de leurs objectifs n'ont eu aucun point sur ce critère.

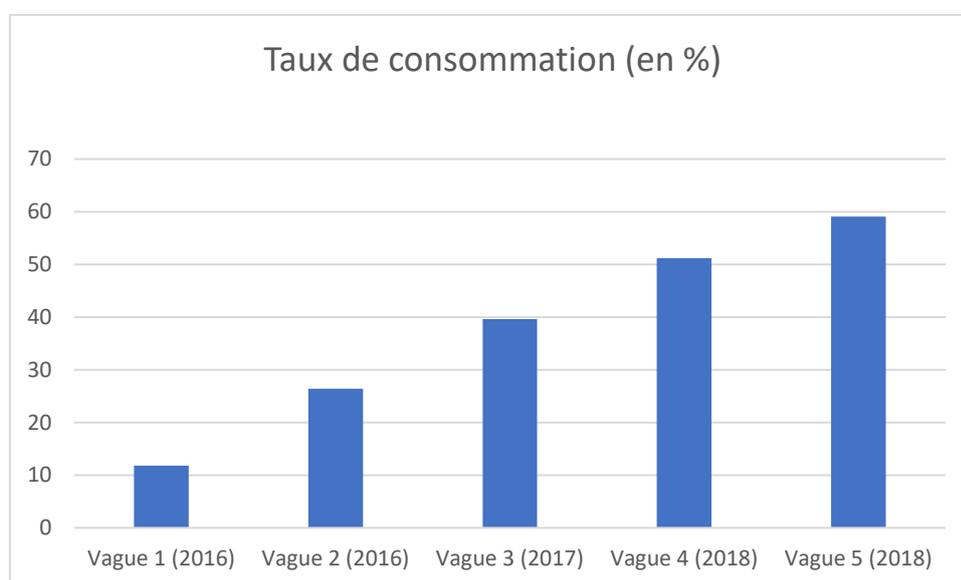
Les critères choisis favorisent les projets incorporant des critères de transition écologique (dépenses écologiques, labels...) et non ceux qui ont pour but d'agir en faveur de la transition écologique. Parmi cette dernière catégorie de dossier, certains n'ont même eu aucun point dans ce critère (dans le cas d'une association non labélisée, valorisant des frais de salaires mais menant des actions pour la transition écologique).

Une telle orientation peut totalement se défendre car vise à encourager l'adoption de bonnes pratiques dans toute sorte de projet et pas seulement les projets à visée écologique.

Cependant sur la totalité des projets passés à la grille de sélection, une faible quantité a été impactée par ce critère. En effet, aucun des dossiers qui a été éliminé à la grille de sélection n'aurait atteint la note minimale s'il avait les deux points liés à la transition écologique. Seulement trois dossiers qui ont atteint la note minimale ne l'aurait pas atteinte s'ils n'avaient pas eu les points de ce critère.

Par conséquent, les modalités de programmation ne conduisent pas à privilégier les projets contribuant à la transition écologique et énergétique à l'échelle locale.

### 3.3.8. Le GAL programme à un rythme satisfaisant



A chaque vague de lancement d'AAP, le taux de programmation a augmenté de manière satisfaisante. Lorsque les projets passés en opportunité en octobre 2018 ont été programmés, le taux de consommation de l'enveloppe FEADER (19.2 et 19.3) a atteint 59%. Par conséquent, plus de 50% de l'enveloppe a été programmé à la mi-parcours du programme.

Selon les projections du GAL, près de 80 % de l'enveloppe pourrait être programmée au premier trimestre 2020. Au vu du nombre de porteurs de projets intéressés par LEADER, le GAL pense pouvoir programmer 100% de son enveloppe avant la fin de l'année 2020. L'évolution de la consommation de l'enveloppe est donc satisfaisante.

# Conclusions et préconisations

---

Avec un taux de programmation supérieur à 59% à mi-parcours, le GAL Sisteronais-Buëch se trouve dans une dynamique encourageante et rassurante. Bien que certaines fiches soient plus mobilisées que d'autres, toutes répondent à une demande pour le territoire et sont sollicitées par des porteurs de projets de différentes natures.

Au vu des dossiers en cours d'instruction et en attente de dépôt, le GAL devrait atteindre les 100% de consommation des enveloppes allouées aux mesures 19.2 et 19.3 d'ici fin 2020.

La prolongation de deux ans de la période de programmation accordée par l'Autorité de Gestion et la Commission Européenne permettra au comité de programmation d'aborder les projets plus sereinement et de cibler davantage les objectifs lors de la publication d'appels à propositions plus restrictifs.

Le comité de programmation fonctionne bien et doit entretenir la dynamique de son fonctionnement et la recherche de consensus qui le caractérise. L'enjeu principal sera de gérer la fin de programmation et les fins d'enveloppe qui la caractérise en arbitrant entre adopter une stratégie augmentant les chances de consommer rapidement et une plus risquée visant à compléter certains objectifs fixés lors de la candidature.

Pour ce faire, le comité de programmation pourrait :

- Réabonder la fiche-action 2 tout en baissant le taux d'aide public maximum et en restreignant les objectifs de la fiche-action 2 afin de favoriser les projets de mutualisation et de structuration.
- Rediriger les fonds alloués à la fiche-action 3 vers la fiche-action 2.
- Mener une réflexion sur l'atteinte des objectifs de la fiche-action 4 afin de déterminer s'il est stratégique de lancer de nouveaux AAP sur cette fiche et s'ils doivent être plus restrictifs.
- Lancer une animation ciblée visant à faire émerger des projets rapprochant l'initiative publique et privée afin de solliciter la fiche-action 5.
- Encourager la coopération avec les territoires voisins et accompagner les projets de cette nature qui sont en train de se monter. L'enveloppe disponible risque de ne pas être suffisante pour financer tous les projets repérés, il n'est pas conseillé de la diminuer.

Par ailleurs, les constatations sur la mise en œuvre de ce programme pourront servir à améliorer la prochaine génération :

- La Région SUD – Provence Alpes Côte d'Azur est actuellement le principal cofinancier des projets LEADER. Bien que le circuit organisé par l'Autorité de Gestion pour trouver des cofinanceurs facilite grandement l'obtention de ces financements, un financement automatique des projets par la région permettrait de faire gagner plusieurs mois d'instruction et d'économiser les frais liés à ces instructions complémentaires. Au vu du fait que la Région SUD – Provence Alpes Côte d'Azur est actuellement le principal cofinancier des projets

LEADER, cela aurait un impact budgétaire faible sur cette dernière par rapport à cette génération. Cette automatisation pourrait prendre la forme d'une enveloppe régionale confiée au GAL selon des règles déterminées. Ainsi, le passage en opportunité pourrait donner lieu à une programmation sous réserve que le projet soit considéré comme éligible lors de l'instruction. De cette manière, du temps supplémentaire serait gagné car il ne serait plus obligatoire d'organiser un comité de programmation supplémentaire pour programmer un dossier auquel avait été accordé une opportunité favorable auparavant.

**GAL Sisteronais-Buëch**  
**Communauté de Communes Sisteronais-Buëch**  
1 place de la République  
04200 SISTERON  
Tel. : 04 92 31 27 52 / 06 28 58 31 91  
[gal@sisteronais-buech.fr](mailto:gal@sisteronais-buech.fr)